

LE PRESIDENT DU FASO,  
PRESIDENT DU CONSEIL DES MINISTRES,

- VU la Constitution ;
- VU le décret n°2016-001/PRES du 06 janvier 2016 portant nomination du Premier Ministre ;
- VU le décret n°2016-003/PRES/PM du 12 janvier 2016 portant composition du Gouvernement ;
- VU le décret n° 2013-926/PRES/PM/MS du 10 octobre 2013 portant organisation du Ministère de la Santé ;
- VU le décret n°2016-006/PRES/PM/SGG-CM du 08 février 2016 portant attributions des membres du gouvernement ;
- Sur proposition du Ministre de la Santé ;
- Le conseil des Ministres entendu en sa séance du 17 février 2016 ;

VISAEF N° 00058

07/03/2016

**DECRETE**

**ARTICLE 1 :** Madame Djénéba SANON/OUEDRAOGO, Mle 53 434 U, Médecin spécialiste de santé publique, est nommé Conseiller Technique.

**ARTICLE 2 :** Le Ministre de la Santé est chargé de l'exécution du présent décret qui prend effet pour compter de la date de prise de service de l'intéressée et sera publié au Journal Officiel du Faso.

Ouagadougou, le 10 mars 2016

  
**Roch Marc Christian KABORE**

Le Premier Ministre



**Paul Kaba THIEBA**

Le Ministre de la Santé



**Smaila OUEDRAOGO**